

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

**délibération :
D2025-8-2**

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 34

Votants : 37

Objet : Finances Budget
principal _ Décision
modificative n°3

L' an deux mille vingt cinq, le mardi 16 septembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 09 Septembre 2025

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FAVREAU Jacky, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Madame MARSAULT Annie, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel

Pouvoirs :

Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Madame CHAUSSEY Francine a donné pouvoir à Monsieur OLIVIER Pascal
Madame TAVERNEAU Danielle a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc

Absent(s) : Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame EVRARD Elisabeth, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur POUSSARD Yves

Excusé(s) : Monsieur ATTOU Yves, Madame CHAUSSEY Francine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

Secrétaire de Séance : Madame Magalie SAUZE

VU le budget principal voté en date du 8 avril 2025 ;
VU les décisions modificatives apportées audit budget ;
VU les crédits actuellement ouverts ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'opérer des ajustements sur le Budget principal CCVG en section de fonctionnement et en section d'investissement ;

Monsieur le Président expose :
Mesdames et messieurs,

En fonctionnement, au regard notamment des nécessités d'achat de petit matériel, de coûts informatiques, d'une location de modulaire durant les travaux de rénovation de l'école de Saint-Pardoux, de diverses réparations ou encore de la prise en compte d'une mauvaise déclaration à la CAF, il est proposé de modifier le budget principal tel que décrit ci-après.

En investissement, il s'agit notamment de prendre en compte certaines écritures d'ordre concernant les rénovations énergétiques des écoles de Saint-Pardoux et de Mazières-en-Gâtine, ainsi que d'abonder au montant nécessaire à la réalisation de la voirie pour la ZAE de l'Avenir, ou encore d'apporter une correction aux résultats 2024.

Budget principal - DM3 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Articles/op/fonctions	Désignation	Montant crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits après DM
011	60632/020/0010	Fourniture petit équipement	4 000,00	6 000,00	10 000,00
011	60632/321/1240	Fourniture petit équipement	500,00	4 000,00	4 500,00
011	611/4212/0085	Contrat prestation service	-	8 000,00	8 000,00
011	61358/213/0035	Location matériel	-	57 000,00	57 000,00
011	615228/414/1280	Entretien autres batiments	2 000,00	1 300,00	3 300,00
012	615228/414/1270	Entretien autres batiments	2 000,00	1 500,00	3 500,00
66	6615/020/0001	Intérêts des comptes courants	1 000,00	300,00	1 300,00
67	673/4212/0093	Annulation de titres	5 000,00	5 100,00	10 100,00
023	023/01	Virement à la section d'investissement	-	18 000,00	18 000,00
65	658887/020/0001	Autres charges exceptionnelles	3 858 197,38	- 100 700,00	3 757 497,38
		TOTAL DEPENSES		500,00	
77	773/0001	Mandats annulés	500,00	500,00	1 000,00
		TOTAL RECETTES		500,00	

Budget principal - DM3 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles/op/fonctions	Désignation	Montant crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits après DM
21	21751/122/632/1120	Réseau de voirie zone économique	174 000,00	18 000,00	192 000,00
23	2313/140/751/HCA	Construction rénovation énergétique ecole de mazières	59 477,00	- 59 477,00	-
23	2317/140/213/0050	Construction rénovation énergétique ecole de mazières	50 523,00	59 477,00	110 000,00
23	2313/139/751/HCA	Construction rénovation énergétique ecole de St Pardoux	50 373,00	- 50 373,00	-
23	2317/139/213/0035	Construction rénovation énergétique ecole de St Pardoux	619 627,00	50 373,00	670 000,00
21	21351/137/020/HCA	Travaux batiments publics	11 226,00	- 663,00	10 563,00
		TOTAL DEPENSES		17 337,00	
	001/001/OPFI	Solde d'exécution de la section de fonctionnement	201 392,52	- 663,00	200 729,52
021	021	Virement de la section de fonctionnement	-	18 000,00	18 000,00
		TOTAL RECETTES		17 337,00	

Les résultats du budget M22 service à la personne ont été repris en fonctionnement et investissement dans le budget principal.

Les provisions sont des écritures budgétaires en M22 et des écritures non budgétaires en M57.

Ainsi, le montant des provisions inscrites au bilan 2024 du budget Service à la personne aurait dû être déduit du résultat à reprendre au budget principal.

Il convient donc de corriger le solde d'exécution reporté (ligne budgétaire 001) du budget principal du montant des provisions inscrites au bilan 2024 du budget Service à la personne, soit 663 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité de :**

- **VALIDER** la modification du budget principal selon les modalités décrites ci-dessus.

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

Le Secrétaire de séance
Magalie SAUZE



La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 16/09/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 18/09/2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU


